

## COMMUNIQUE

### DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

#### AMENCAPITAL 4

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
**Agrément du CMF N° 20-2019 du 25 septembre 2019**

AMEN CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée « AMENCAPITAL 4 » a commencé le **17 mars 2020** et se terminera le **16 Mars 2021**.

« AMENCAPITAL 4 » présente les caractéristiques suivantes :

#### RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

<b>Dénomination :</b>	AMENCAPITAL 4
<b>Siège social :</b>	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002-Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de sa date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune
<b>Visa :</b>	Visa n°20-1037 du 17 mars 2020
<b>Objet Social :</b>	La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.
<b>Législation applicable :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
<b>Montant du fonds :</b>	30 000 000 dinars divisé en 30 000 parts de 1 000 dinars chacune.
<b>Date d'agrément :</b>	25 septembre 2019
<b>Promoteurs :</b>	AMEN CAPITAL et AMEN BANK
<b>Gestionnaire :</b>	AMEN CAPITAL
<b>Dépositaire :</b>	AMEN BANK
<b>Distributeur :</b>	AMEN CAPITAL

**Pour plus d'informations sur le FCPR « AMENCAPITAL 4 », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 17 mars 2020, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**